





Étude 2021



Les petites villes de France et la gestion des déchets ménagers et assimilés





	4
Profil des petites villesDéchets ménagers d'emballages et papiers	5 6-7
Déchets abandonnés	10
▼ Tarification incitative	11-12
Simplification du geste de tri	13-14
Points clés à retenir	15

Méthodologie

Soutenue par ses partenaires CITEO et le groupe SPHERE, l'APVF a interrogé sur une période d'un mois via un questionnaire en ligne les petites villes sur la gestion des déchets ménagers et assimilés et les enjeux qui s'y rattachent. Le profil des petites villes : centres et périphériques et composées majoritairement d'habitats individuels. 215 communes ont répondu à l'enquête.

Editos









L'Association des Petites Villes de France a réalisé avec ses partenaires Citeo et le groupe SPHERE sa première étude sur la gestion des déchets dans les petites villes de 2 500 à 25 000 habitants. Ces territoires sont au cœur de la gestion des déchets aussi bien au niveau de la collecte que du traitement. Les enjeux ne sont plus seulement en termes de propreté. Ils sont également écologiques et financiers. Comme le montre bien cette étude, les petites villes sont en avance sur la gestion de leurs déchets. Mais les freins financiers ou techniques demeurent nombreux dans ces territoires. Cette enquête doit permettre de mieux les cerner pour mieux les lever. L'APVF s'efforce d'accompagner les petites villes sur les questions d'aménagement, de mobilité mais aussi sur les enjeux écologiques notamment liés aux déchets.

Christophe Bouillon

Président de l'APVF Maire de Barentin Il y a près de 30 ans, les collectivités locales et les entreprises de la grande consommation fondatrices de Citeo se sont organisées afin de afin de développer des systèmes de collecte sélective performants et de réduire les déchets abandonnés.

Ce questionnaire, construit aux côtés de l'APVF, partenaire historique de la filière, s'inscrit dans une dynamique de concertation et de dialogue essentielle à son fonctionnement. Cette étude est riche d'enseignements. Les petites villes de France interrogées réaffirment leur volonté d'engagement face aux nouveaux enjeux de l'économie circulaire : la prévention des déchets via la tarification incitative, lutte contre les déchets abandonnés et simplification du geste de tri. C'est collectivement que nous mènerons à bien la transformation et l'adaptation de nos modèles, au plus près des habitants de vos territoires.

Jean Hornain

Directeur général, Citeo

Acteur de la transition écologique, le groupe SPHERE accompagne les collectivités locales depuis plus de quarante ans dans la problématique de la gestion des déchets ménagers.

Les petites villes sont confrontées à de nombreux enjeux environnementaux dont la gestion des biodéchets. La loi AGEC prévoit qu'au 31 décembre 2023 tous les citoyens devront disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets.

A travers cette étude, nous avons souhaité dresser un état des lieux sur la prise de conscience des petites villes sur le sujet des biodéchets et accentuer la sensibilisation des élus sur ce sujet majeur dans le traitement des déchets ménagers et assimilés. 2023, c'est demain...





John Persenda

Président du groupe SPHERE





Les petites villes, c'est...



4 000 communes

comprises entre 2 500 et 25 000 habitants





26 millions de personnes

Des territoires ruraux et péri-urbains





Les petites villes sondées, c'est...



Plus de 200 réponses

7 545 habitants en moyenne





60 % des petites villes centres



72 % d'habitat individuel

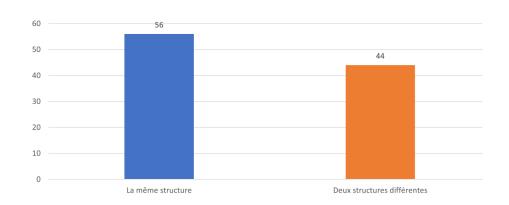


28 % d'habitat collectif

I. Déchets ménagers d'emballages et papiers

Constat : Chaque Français produit annuellement 580 kg de déchets ménagers et assimilés (Source Ademe - Chiffres clés 2020). Le taux de recyclage des emballages ménagers papiers et carton s'élève aujourd'hui à 64 % au niveau national. Ce taux est notamment atteint grâce à l'engagement des collectivités qui exercent la compétence collecte et/ou traitement des déchets. Les résultats de l'enquête confirment bien que les petites villes sont exemplaires en la matière.

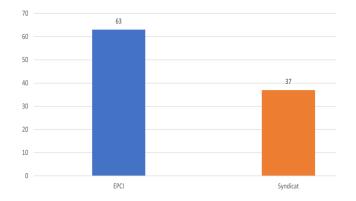
Exercice de la compétence collecte et traitement des déchets (%)

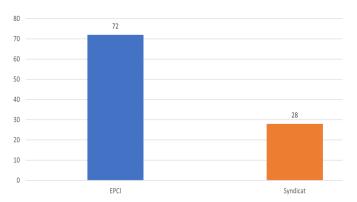


Dans 56 % des territoires interrogés, la compétence collecte et traitement des déchets est exercée par la même structure (collectivité ou syndicat) et dans 44 % des cas par deux structures différentes. L'exercice par la même structure permet une meilleure coordination.

Si ce n'est pas la même, quel type de structure exerce la compétence collecte (%)

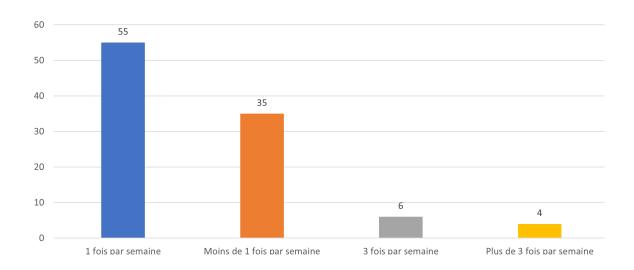
Si ce n'est pas la même, quel type de structure exerce la compétence traitement (%)





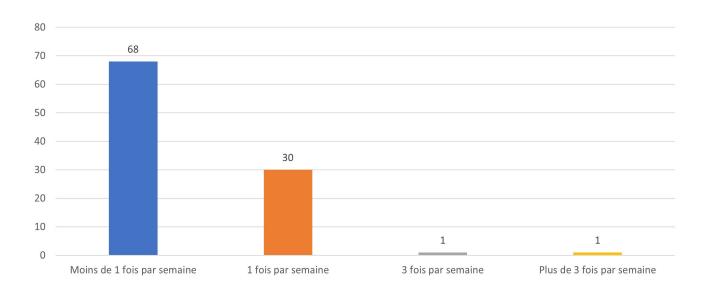
Quand ce n'est pas la même structure, la compétence collecte mais aussi traitement est majoritairement exercée par l'EPCI dans les petites villes sondées.

Fréquence de la collecte des emballages ménagers et légers et papiers (%)



Dans la majorité des cas, la collecte a lieu une fois par semaine (55 %). 1/3 des petites villes interrogées ont même été plus loin dans l'optimisation de la collecte en l'organisant moins d'une fois par semaine ce qui témoigne bien de la recherche permanente d'efficacité dans ces territoires.

Fréquence de la collecte du verre (%)



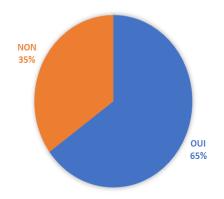
La collecte du verre dans les petites villes de l'étude est faite dans la grande majorité des cas au maximum une fois par semaine. Pour les emballages en verre comme pour les emballages légers et les papiers, ces territoires cherchent à optimiser la collecte dans le temps.

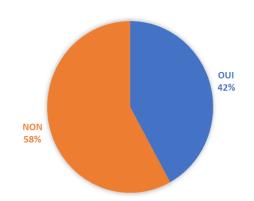
2. Collecte séparée des biodéchets

Constat : Les déchets alimentaires représentent 30 % de la poubelle d'un foyer et 70 % des Français souhaitent la mise en place d'une collecte pour leur commune. (Sondage Opinion Way / SPHERE 2020). En application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), le tri à la source des biodéchets des ménages doit être généralisé au plus tard le 31 décembre 2023 à toutes les collectivités. Ces dernières sont libres de déployer ensuite la méthode de collecte de leur choix (compostage domestique ou collectif, porte-à-porte, point d'apport volontaire). Cette étude montre que les petites villes ont bien connaissance de ces objectifs et sont largement en faveur de cette collecte même si seulement 42 % l'ont mise en place. Les principaux freins identifiés sont d'ordre économique et d'adhésion des citoyens. Il y a donc un réel besoin d'accompagnement financier de l'Etat mais aussi un fort besoin de sensibilisation et de communication.

Connaissance de l'obligation de collecte séparée à Solution de collecte séparée des biodéchets la source des biodéchets d'ici 2023 (%)

sur votre territoire (%)

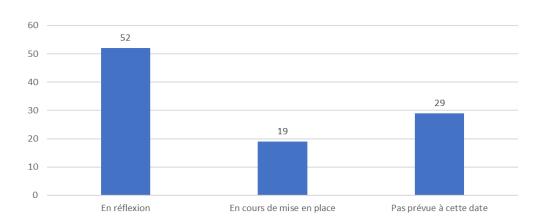




L'obligation réglementaire de mise en œuvre d'une collecte séparée est connue des petites villes sondées même si une information demeure nécessaire au regard du nombre de communes qui n'en n'ont pas encore connaissance (35%).

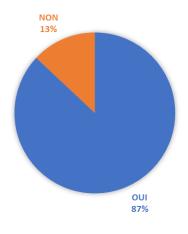
Les élus ont connaissance de ce dispositif mais ne le mettent pas forcément en place.

Si la collecte séparée des biodéchets n'est pas mise en place, elle est (%)



Dans le cas où elle n'est pas encore mise en place, la collecte sélective est majoritairement en cours de réflexion ce qui montre bien que les élus de petites villes sont sensibilisés à ces enjeux mais doivent aussi surtout être accompagnés.

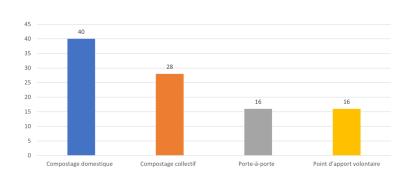
Souhaitez-vous la mise en place de la collecte sélective des biodéchets sur votre territoire ? (%)



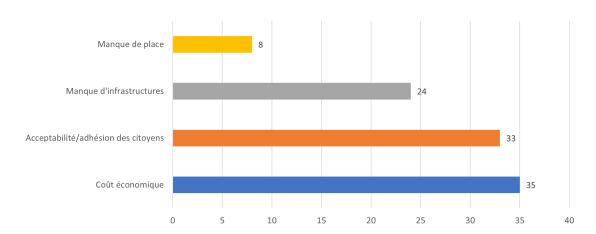
Les petites villes se déclarent à 87 % en faveur de la mise en œuvre d'une collecte sélective des biodéchets sur leur territoire selon l'étude.

Mode de collecte des biodéchets (%)

Dans les petites villes sondées et déjà concernées par une collecte des biodéchets, la gestion des biodéchets se fait très majoritairement en compostage domestique ou collectif.



Freins au développement de la collecte des biodéchets (%)



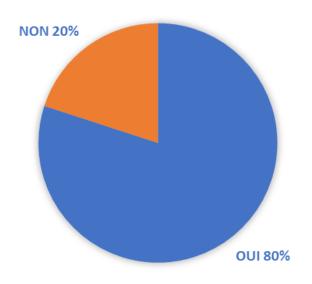
Le principal frein à la mise en place de la collecte sélective des biodéchets est le coût économique suivi de l'acceptabilité des citoyens. Il est donc essentiel de bien penser le modèle économique de la collecte sélective, d'accompagner les collectivités dans leur investissement et de bien informer les citoyens en amont et lors du déploiement.

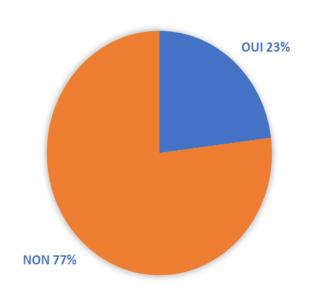
3. Déchets abandonnés

Constat: Cette étude montre que les déchets abandonnés sont au cœur des priorités des maires qui dénoncent largement ce fléau et considèrent pour 80 % d'entre eux qu'ils n'ont pas les moyens d'y faire face.

Les déchets abandonnés, une préoccupation forte pour votre territoire (%)

Pouvoirs du maire suffisants pour y faire face (%)

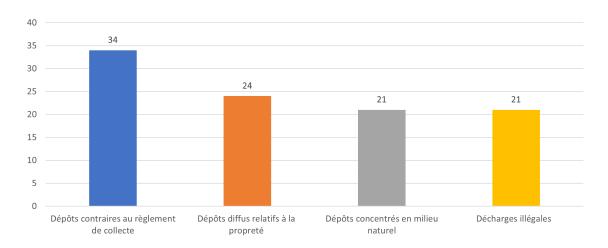




La question des déchets abandonnés est au cœur des préoccupations des petites villes sondées. Pour 4 maires sur 5, c'est en effet une préoccupation forte. 77 % des petites villes interrogées considèrent que les pouvoirs des maires sont insuffisants pour faire face à ce phénomène.

Déchets abandonnés sur son territoire

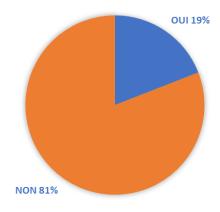
Le premier type de déchet abandonné identifié est le dépôt contraire au règlement de collecte notamment aux abords des points de collecte.



4. Tarification incitative

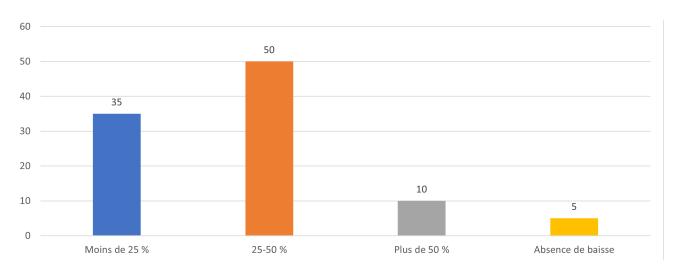
Constat: La tarification incitative fait varier la facture de l'usager en fonction de la quantité de déchets produits. Plus 6 millions d'habitants sont aujourd'hui concernés pour un objectif de 25 millions d'ici 2025 conformément à la Loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015.

Tarification incitative déjà en place sur votre territoire (%)



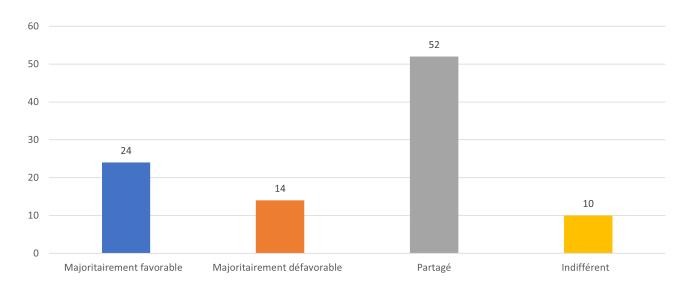
La tarification incitative peine à se développer dans les petites villes même si le taux de mise en œuvre reste supérieur à la moyenne nationale. Ainsi, seulement 19 % des territoires interrogés l'ont mise en place. Une fois de plus les petites villes montrent la voie.

Réduction de la quantité d'ordures ménagères résiduelles grâce à la tarification incitative (%)



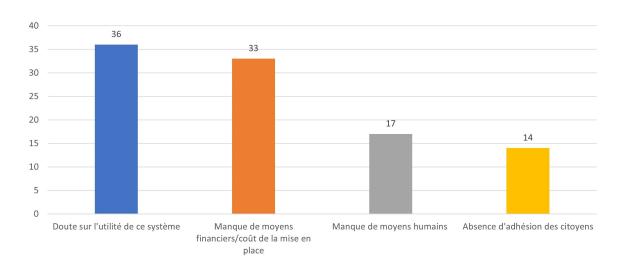
La tarification incitative (TI) a permis de réduire la quantité de déchets de 25 à 50 % dans la majorité des petites villes interrogées où elle a été mise en place. A noter que les données nationales montrent également que la TI permet une amélioration des performances de la collecte sélective.

Accueil de la tarification incitative dans les petites villes (%)



Ce graphique montre bien que les petites villes interrogées restent partagées sur la tarification incitative. Ce qui met en évidence la nécessité d'apporter les éléments de pédagogie aux décideurs sur ce sujet.

Raison de sa non mise en place (%)

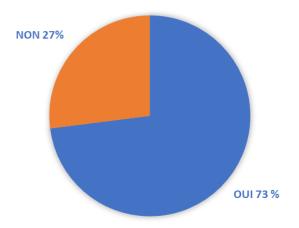


Selon l'étude, les principales raisons de sa non mise en place résident premièrement dans un sentiment de doute sur son utilité, deuxièmement dans un manque de moyens pour faire face au coût engendré. L'accompagnement des collectivités mais aussi la sensibilisation à l'égard des citoyens sont deux leviers pour accélérer le développement de la tarification incitative.

5. Simplification du geste de tri

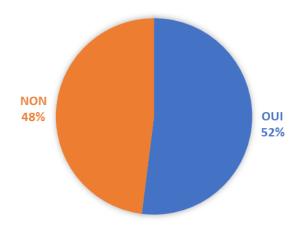
Constat : La simplification du geste de tri consiste à étendre les consignes de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac approprié et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets. Au I^{er} janvier 2021, 35 millions de Français peuvent trier tous leurs emballages. 100% des Français seront concernés dans les prochaines années. Dans les territoires où elle a été mise en place, les collectivités ont constaté une augmentation de 20 à 40 % de la performance de tri (Source CITEO).

Connaissance de la simplification du geste de tri (%)



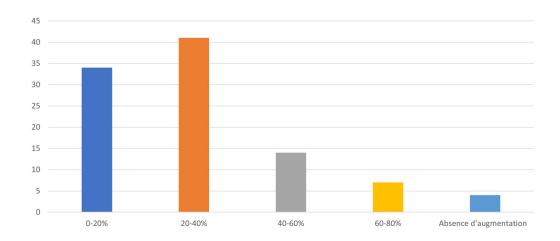
La simplification du geste de tri est majoritairement connue dans les petites villes.

Mise en place de la simplification du geste de tri sur votre territoire (%)



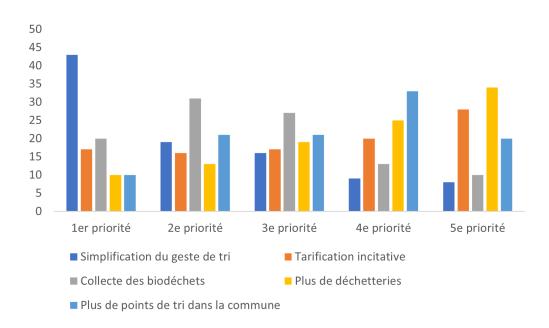
Plus de la moitié des petites villes sondées l'ont déjà mise en place. Une marge de progression demeure dans ces territoires qui n'ont pas toujours les moyens techniques pour la mettre en œuvre.

Augmentation de la performance de tri avec la simplification du geste de tri (%)



La simplification du geste de tri permet d'augmenter de 20 à 40 % la performance de tri dans la plupart des petites villes interrogées qui l'ont mise en place.

Les priorités des petites villes pour les années à venir (%)



Dans les années à venir, les priorités des petites villes interrogées en matière de déchets sont la simplification du geste de tri puis viennent ensuite la gestion des biodéchets et la tarification incitative.

Que retenir de l'étude?

- Dans les petites villes, la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est dans la grande majorité des cas exercée par l'EPCI.
- Les petites villes se prononcent presque toutes pour la mise en place de la collecte sélective des biodéchets sur leur territoire.
- La mise en place de la tarification incitative permet dans tous les cas de réduire la quantité de déchets produits et d'améliorer les performances de tri.
- Les déchets abandonnés sont un fléau pour les petites villes bien souvent en manque de moyen pour y faire face.
- Les petites villes ont presque toutes connaissance de la simplification du geste de tri mais seulement plus de la moitié d'entre elles l'ont mise en place.
- La simplification du geste de tri et la collecte sélective des biodéchets sont les deux priorités des petites villes dans les années à venir.



CITEO

L'Association des Petites Villes de France, présidée par Christophe Bouillon, fédère les villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans la transition écologique et la gestion des déchets. Depuis plusieurs années déjà, l'APVF accompagne les territoires dans leur gestion des déchets. Les enjeux sont en effet nombreux : réduction de la quantité de déchets, meilleur tri, déchets abandonnés ou encore la collecte séparée des biodéchets. L'APVF est aux côtés des pettes villes sur ces différents sujets.

Contact:

Sacha Bentolila, Conseiller Ecologie, sbentolila@apvf.asso.fr - 06 98 43 57 96

Citeo est née de la fusion, en 2017, de deux sociétés agréées au titre des filières à Responsabilité Élargie du Producteur en matière d'emballages ménagers (Eco-Emballages créée en 1992) et de papiers graphiques (Ecofolio créée en 2007). A ce titre, CITEO dispose de deux agréments distincts de l'Etat, l'un sur les emballages ménagers et l'autre sur les papiers graphiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Citeo est une entreprise créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. En novembre 2020, Citeo a adopté le statut d'entreprise à mission pour Citeo, avec une raison d'être qui résume sa mission: « pour répondre à l'urgence écologique et accélérer les transformations qui s'imposent, Citeo veut engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat. »

Contact

contact@citeo.com



Fondé en 1976, SPHERE est un groupe familial français, leader européen des emballages ménagers et un des principaux producteurs mondiaux de matériaux biosourcés compostables pour films et sacs. La propreté de la ville est la priorité du groupe SPHERE portée par une politique d'innovation permettant de répondre au mieux aux enjeux environnementaux des territoires. Déchets recyclables, ordures ménagères, biodéchets, poubelles de rue, déjections canines, la problématique de gestion des déchets est complexe. Elle nécessite une offre surmesure adaptée aux besoins des communes : évaluation des besoins, accompagnement et élaboration de gammes de produits spécifiques conformes aux normes françaises et européennes en vigueur et pour certaines gammes, labellisées Origine France Garantie. SPHERE s'engage pleinement auprès des petites villes à leur apporter des solutions responsables et durables.

Contacts: groupe SPHERE: 01 53 65 23 00

Marielle Cayron His - m.cayron@sphere.eu ; Christophe Morvan - c.morvan@sphere.eu